

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

CNW code 01

et hebdomas régionaux

Le gouvernement du Québec annonce un Programme d'aide temporaire aux travailleurs dans le cadre de la pandémie de la COVID-19

Québec, le 15 mars 2020. – Pour contrer la propagation de la COVID-19 et encourager l'isolement des travailleurs, le premier ministre du Québec, M. François Legault, et le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre responsable de la région de la Mauricie, M. Jean Boulet, annoncent la mise en place du Programme d'aide temporaire aux travailleurs (PATT COVID-19).

Ce programme permet de soutenir financièrement les travailleurs qui ne sont pas admissibles à un programme de remplacement de revenu visés par une mesure d'isolement. Le gouvernement souhaite ainsi que personne ne soit préoccupé par la perte de revenu causée par un isolement.

Admissibilité

Les travailleurs qui pourront bénéficier de ce programme sont ceux qui sont en isolement pour l'une des raisons suivantes :

- ils ont contracté le virus ou qui présentent des symptômes;
- ils ont été en contact avec une personne infectée;
- ils reviennent de l'étranger.

De plus, les travailleurs qui sont en isolement ou qui sont susceptibles de l'être selon les critères ci-dessus sont admissibles au PATT COVID-19 :

- s'ils ne sont pas indemnisés par leur employeur;
- s'ils n'ont pas d'assurance privée;
- s'ils ne sont pas couverts par les programmes gouvernementaux, notamment l'assurance-emploi au gouvernement fédéral.

Le montant forfaitaire accordé à la personne admissible est de 573 \$ par semaine, pour une période de 14 jours d'isolement. L'aide financière sera versée par virement bancaire ou par carte prépayée. Cette opération sera menée avec la collaboration de la Croix-Rouge.

Citations

« Je suis conscient qu'on en demande beaucoup aux Québécois. Les différentes restrictions qu'on a annoncées chamboulent la vie de plusieurs, notamment beaucoup de travailleurs. Le programme qu'on annonce aujourd'hui va nous aider à inciter les personnes visées par le confinement à le respecter. Je ne veux surtout pas que, pour des raisons financières, des gens prennent le risque d'aller travailler, alors qu'ils ne le devraient pas. C'est avec la collaboration de tous que nous y arriverons! »

François Legault, premier ministre du Québec

« En contexte d'urgence sanitaire, tous les travailleurs ainsi que les employeurs ont un devoir civique afin d'éviter la propagation de la COVID-19. Il est important de simplifier la vie aux travailleurs et d'offrir l'équité à tous les Québécois, sans que le revenu ne soit

un frein pour ceux qui sont invités à se placer en isolement. La situation étant exceptionnelle, je demande aux employeurs de faire preuve de compréhension et de flexibilité. »

Jean Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre responsable de la région de la Mauricie

Faits saillants :

- Pour obtenir tous les renseignements sur les détails du PATT COVID-19 et des conditions d'admissibilité, veuillez consulter le quebec.ca/coronavirus.
- Le 11 mars dernier, le premier ministre a annoncé la mise en place d'une équipe de vigilance économique présidée par le ministre des Finances, Éric Girard, pour étudier différentes mesures pour faire face aux perturbations économiques liées à la pandémie de COVID-19.
- Pour plus de renseignements, les personnes concernées peuvent contacter le 1 877 644-4545.
- Pour en savoir davantage sur le coronavirus, il est également conseillé de consulter : quebec.ca/coronavirus.

Pour en savoir plus sur ses activités, suivez le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale sur les médias sociaux :



facebook.com/TravailEmploiSolidaritésocialeQuébec



twitter.com/Gouv_MTESS



linkedin.com/company/ministere-travail-emploi-solidarite-sociale-quebec

– 30 –

Source :

Caroline d'Astous
Attachée de presse
Cabinet du ministre du Travail,
de l'Emploi et de la Solidarité sociale
et ministre responsable de la région
de la Mauricie
Tél. : 418 803-7563

Renseignements :

Relations avec les médias
Direction des communications
Ministère du Travail, de l'Emploi
et de la Solidarité sociale
Tél. : 418 643-9796

Ewan Sauves
Attaché de presse
Cabinet du premier ministre
Tel. : (514) 585-4451
ewan.sauves@mce.gouv.qc.ca